



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 JUIN 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
de la convocation

21/06/2016

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Absents : 08
Dont Procuration : 06

Vote à l'unanimité

Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

17

L'An Deux Mil Seize, le lundi 27 juin, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 21 juin 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence(21)

REPRESENTÉS : M. RUPAIRE Justin (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme EUGENIE Gilberte (ayant donné procuration à Mme MARCIN PLANTIER Dany) – M. RENIER Philippe (ayant donné procuration à M. RENIER Renaud) – Mme HATILIP ROCH Germaine (ayant donné procuration à Mme SAINTE-LUCE Ninette) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe) – M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude)(6)

ABSENTS : Mme BARTHEL Annick – M. LIBER Jean-Luc.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur CHAIBRIANT Michel a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepte.

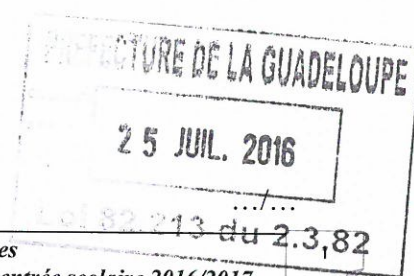
**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA FERMETURE D'UNE CLASSE
PRÉVUE À LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE 2016/2017**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la lettre du Recteur d'Académie de la Guadeloupe en date du 18 mars 2016 dont l'objet a trait à :
 - Un projet d'ouverture d'une classe de l'Ecole Maternelle Publique (E.M.PU) Litha Laumord DORVILLE à effet, à la rentrée scolaire 2016-2017 ;
 - Un projet de fermeture d'une classe de l'Ecole Elémentaire Publique (E.E.PU) du Groupe Scolaire Gérard Lauriette II à effet à la rentrée scolaire 2016-2017 ;
- Considérant que la réalisation d'un nombre important de logements notamment dans différents secteurs de la commune attirant une population nouvelle, aura comme corollaire d'endiguer la perte des effectifs ;
- Considérant encore que la municipalité de Trois-Rivières s'est engagée dans la conduite d'une politique éducative mettant en évidence l'intérêt pédagogique de maintenir des classes d'un seul niveau dans toutes les écoles de la commune ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,



.../...

DÉCIDE

Article 1 :

De se prononcer favorablement au regard des éléments précités, à l'application d'ouverture d'une (1) classe supplémentaire à l'Ecole Maternelle Litha LAUMORD-DORVILLE.

Article 2 :

De se prononcer au regard des éléments précités, contre l'application de la fermeture d'une (1) classe à l'Ecole Elémentaire du Groupe Scolaire Gérard Lauriette II.

Article 3 :

De solliciter par voie de conséquence le maintien de cet établissement dans sa configuration pédagogique actuelle de **08 classes** en conservant le poste d'Enseignement Elémentaire.

Article 4 :

De donner au Maire pouvoir pour mener toutes discussions utiles relatives à cette question et faciliter la concrétisation de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

25 JUL. 2016

La publication et/ou la notification
le

25 JUL. 2016

